

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 1er février 2022

L'an deux mil vingt-deux et le premier février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusé : M. GOICOCHEA Iñaki

A été nommé comme secrétaire de séance : M. MATEO Jean François

Date convocation : 28 janvier 2022

Date d'affichage : 28 janvier 2022

DECISION N° 1 SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU LOT MAÇONNERIE ET DE L'AVENANT N°1 AU LOT CHARPENTE DES TRAVAUX DE L'EGLISE

Nomenclature : 1.1

ANNULE ET REMPLACE PRECEDENTE DELIBERATION POUR ERREUR MATERIELLE

Le Maire rappelle la passation d'un marché public en date du 23 octobre 2020 relatif aux travaux de restauration de l'église Saint Julien d'Antioche :

– Lot 1 Ravalement de façades et pierre de taille pour un montant total de 212 056.83 € TTC incluant les deux tranches,

– Lot 2- Charpente – couverture tuiles pour un montant total de 394 231,20 € TTC pour la Tranche 1.

Il expose que les modifications suivantes doivent être apportées au marché :

- Moins-value au lot 1 Maçonnerie Tranche 2 concernant le réseau d'eaux pluviales (Avenant N°2) :

- Regard en pied côté sud
- Option supplémentaire si absence de raccordement des eaux pluviales
- Côté Sud entre nef et transept vers réseau EP existant dans cimetière
- Côté Nord entre nef et transept vers réseau EP existant dans cimetière

- Travaux complémentaires au lot 2 Charpente : fourniture et pose de crochet de sécurité (Avenant N°1)

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

Maire et après en avoir

ID : 064-216404368-20220201-20220201D1-DE

Vu les projets d'avenants, le Conseil Municipal, ouï l'exposé du
largement délibéré,

AUTORISE le Maire à signer les avenants susmentionnés.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 1er février 2022

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 17/02/2022

Et après transmission en sous-préfecture le 17/02/2022